

Délibération UPVD/CAC 2025/09-04 n°09 du 9 avril 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la décision n°2025-007 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux ;
Vu la décision n°2025-008 du 21 février 2025 proclamant les résultats du scrutin du 18 février 2025 organisé pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu Président de l'Université ;
Vu la proposition du Président de l'Université concernant Monsieur Loic FREGOLENT ;
Vu les votes et le dépouillement effectués en séance ;

Le Conseil Académique en formation plénière, a élu :

➤ **Le Vice-président « Etudiant » : Monsieur Loic FREGOLENT**

Membres en exercice : 61	Pour : 49
Membres présents ou représentés : 56	Contre : 2
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstentions : 5
Suffrages valablement exprimés : 51	

Fait à Perpignan, le 9 avril 2025

Le Président de l'Université,


Yvan AUGUET



CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site Internet de l'UPVD